

Détecter les difficultés à avaler



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec



Document produit par le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, diffusé avec son autorisation et adapté à la demande du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

Après un accident vasculaire cérébral (AVC) ou à cause d'une maladie neurologique, vous avez peut-être des difficultés à avaler. Cela veut dire avoir du mal à manger, à boire ou à prendre des médicaments. Cette fiche décrit le test qui permet de le vérifier.

À quoi sert ce test?

Le test que vous allez passer permet de :

- vérifier si vous avez des difficultés à avaler (dysphagie)
- vous diriger rapidement vers le personnel de soins qui pourra vous aider

Avoir des difficultés à avaler peut causer divers problèmes de santé comme n'avoir pas assez d'eau dans le corps (déshydratation), ne pas bien s'alimenter, une infection des poumons (pneumonie), etc.

Quand dois-je faire ce test?

- > Si vous avez eu un AVC, le test sera fait dans les 4 heures qui suivent votre arrivée à l'hôpital. S'il est négatif, il pourrait être fait à nouveau selon comment évolue votre état.
- > Si vous avez une maladie neurologique, le test pourra être fait si l'équipe de soins a des doutes sur votre capacité à avaler.

Y a-t-il des précautions à prendre avant de faire le test?

Si vous portez des lunettes, des appareils auditifs ou dentaires, il vaut mieux les avoir avec vous.

Comment se déroule le test?

1^{re} étape

L'infirmière vérifie que :

- vous êtes éveillé et vous respirez bien
- votre voix est claire
- votre gorge n'est pas remplie de sécrétions
- vous avez déjà eu ou non des difficultés à avaler



2^e étape

- On s'assure que vous êtes assis bien droit.
- L'infirmière examine l'intérieur de votre bouche.
- Au besoin, elle nettoie votre bouche.

3^e étape

L'infirmière vous fait avaler dans l'ordre :

- une cuillère à thé d'eau à trois reprises
- de l'eau au verre
- une compote de pommes suivie d'un biscuit



L'infirmière observe la façon dont vous avalez à chaque fois. Le test cesse dès qu'elle voit que vous avez du mal à avaler.

Que se passe-t-il après le test?

- > Si vous n'avez pas de difficulté à avaler
 - vous pourrez manger et boire, selon les indications de l'équipe de soins.
- > Si le test a montré des difficultés à avaler
 - Selon le résultat du test, vous devrez : rester à jeun, commencer par boire de l'eau ou avoir une diète adaptée à votre cas. Vous verrez d'autres spécialistes (orthophoniste, nutritionniste et ergothérapeute). Ils observeront votre capacité à avaler et vos besoins pour bien vous alimenter. Ils vous donneront ensuite des conseils adaptés à votre cas et à vos choix.
 - Les résultats seront communiqués à votre médecin.



À qui m'adresser pour obtenir de l'aide ou poser des questions?

Si vous avez des questions sur ce test, n'hésitez pas à en parler à votre infirmière.



POUR EN SAVOIR PLUS

CISSS des Laurentides :
> santelaurentides.gouv.qc.ca
Section soins et services

Fondation des maladies du cœur et de l'AVC :
> 1 888 473-4636
> couretavc.ca
> www.pratiquesoptimalesavc.ca



Questions



Personnes-ressources et contacts

Le contenu de ce document ne remplace d'aucune façon les recommandations faites, les diagnostics posés ou les traitements suggérés par votre professionnel de la santé.

Le CHUM n'est pas responsable du contenu de ce document tel que modifié par le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, ni de l'utilisation qu'en fait ce dernier.

chumontreal.qc.ca/fiches-sante